



ASIE PACIFIQUE

APPEL A PROJETS - PACIFIQUE

NERE NAHAL¹ - 2ème EDITION

« Les universités comme vecteurs
d'innovation pour la stabilisation climatique
et la protection de la biodiversité »



Projet innovant soutenu par le cofinancement du Fonds Pacifique



Appel à projets ouvert du 18 mars au 10 mai 2024

TERMES DE REFERENCE

1. QUI SOMMES-NOUS ?

L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), **créée il y a 60 ans**, est aujourd'hui le **premier réseau universitaire au monde** avec plus de **1000 membres** : universités, grandes écoles, et centres de recherche dans **près de 120 pays**. **Révéléateur du génie de la Francophonie scientifique** partout dans le monde, l'AUF, organisation internationale à but non lucratif, est aussi un label qui porte une vision pour **un meilleur développement des systèmes éducatifs et universitaires** : « *penser mondialement la francophonie scientifique et agir régionalement en respectant la diversité* ».

La Direction régionale Asie-Pacifique de l'AUF dispose d'une représentation permanente en Asie-Pacifique depuis 1993. Elle coordonne un réseau de **85 établissements** d'enseignement supérieur et de recherche membres, répartis dans **13 pays** et collectivités d'outre-mer : Cambodge, Chine, République de Corée, Fidji, Inde, Indonésie, République démocratique populaire lao, Myanmar, Mongolie, Thaïlande, Vanuatu, et Vietnam, mais également en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

2. CONTEXTE : L'AUF, UN RÉSEAU UNIVERSITAIRE FRANCOPHONE SOLIDAIRE POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS GLOBAUX

Une consultation mondiale lancée par l'AUF en 2020 a permis de recueillir les besoins et priorités de plus de 13 000 étudiants dans 90 pays, 2 000 personnalités, dirigeants et responsables universitaires, membres de la société civile et de l'écosystème entrepreneurial issus de 75 pays. C'est sur la base de cette consultation mondiale que l'AUF a bâti sa **stratégie 2021-2025**, structurée autour de 5 axes clés et 5 défis sociétaux pour les années à venir.

Le présent appel à projets s'inscrit dans le cadre de l'axe 5 « **Recherche et valorisation** » et vise à agir en faveur d'une **université responsable et inclusive**. L'enseignement supérieur est la pierre angulaire d'un écosystème éducatif solide et durable, qui développe la pensée critique et les compétences requises par des citoyens engagés.

¹ « NERE NAHAL » pourrait être traduit comme « *notre direction, notre chemin vers la solution* », en langue de Vao sur l'île de Mallicolo, une des 130 langues du Vanuatu

L'une des vocations de l'AUF est de **créer des ponts entre les universités francophones** par-delà le monde et de promouvoir la recherche en français, sur des sujets d'intérêt commun. Parmi ces thématiques rassembleuses, la **responsabilité sociétale des universités et leur contribution à l'atteinte des Objectifs du développement durable (ODD)** se sont imposés comme des sujets de premier plan pour nos établissements membres. C'est donc naturellement que l'AUF s'est emparée de ces questions, articulées dans le Pacifique autour de la stabilisation climatique et la préservation de la biodiversité, qui constituent à la fois des enjeux majeurs pour la région, mais aussi des **sujets prioritaires pour les universités du Pacifique**.

3. L'APPEL A PROJETS « NERE NAHAL » – ELEMENTS DE SITUATION

En 2021, le ministre des Affaires étrangères de Tuvalu a prononcé un **discours pour la COP 26, les pieds dans l'eau**, à l'endroit où la terre s'étendait encore quelques années auparavant. Ces images ont fait le tour du monde et montré, une fois de plus, l'urgence d'une réaction de la communauté internationale et des autorités nationales concernant la résilience au changement climatique et la nécessité de concrétiser des solutions pour préserver la biodiversité.

En effet, « *les demi-mesures ne sont plus une option* », insistait le **GIEC** (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), dans son rapport publié le 28 février 2022. Les experts de l'ONU y rappelaient qu'il n'est pas trop tard pour lutter contre le changement climatique, mais que chaque « *retard supplémentaire* » amenuise les chances humaines de construire un avenir viable.

Le rapport précisait que les effets actuels du réchauffement climatique (+1,09°C en 2021) sur les populations et les écosystèmes sont dévastateurs :

- **Réduction de la disponibilité des ressources en eau et en nourriture** (en Afrique, en Asie et dans les petites îles notamment) ;
- **Impact sur la santé dans toutes les régions du monde**, augmentation du stress thermique, dégradation de la qualité de l'air... ;
- **Baisse de moitié des aires de répartition des espèces animales et végétales.**

Ces effets sont présentés comme irrémédiables, même dans l'hypothèse d'une limitation de la hausse des températures à 1,5°C, telle que fixée par l'accord de Paris sur le climat de 2015 (COP 21). En outre, le rapport souligne que les conséquences du réchauffement touchent d'ores et déjà de 3,3 à 3,6 milliards, qui habitent dans des contextes « très vulnérables » au changement climatique. De surcroît, environ **1 milliard de personnes vivant dans des régions côtières** pourraient être, d'ici 2050, menacées par la montée des eaux.

La place de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) dans les sociétés a **pris une place croissante depuis 2015, avec l'avènement de l'Agenda 2030**, qui précise notamment que : « *Le treizième objectif vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des pays face aux aléas et catastrophes climatiques avec un focus sur le renforcement des capacités des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement* ».

De manière générale, les ODD mentionnent clairement l'ESR comme un secteur essentiel et déterminant pour répondre à ces enjeux. Cette prise de conscience est venue consacrer la place de l'université comme **opérateur du changement sociétal et comme incubateur de solutions innovantes** pour répondre aux préoccupations transnationales liées aux ODD et, plus spécifiquement, à la préservation de l'environnement.

Dans ces conditions, l'AUF, présente dans la région Pacifique depuis 1998, souhaite agir auprès de ses universités membres comme **catalyseur d'initiatives concrètes et porteuses d'impacts positifs** pour contribuer à limiter les effets du changement climatique et à préserver la biodiversité.

A cet égard, l'AUF lance une 2^{ème} édition de NERE NAHAL, un appel à projets ouvert et pluridisciplinaire, en invitant les autres universités des petits pays insulaires du Pacifique à collaborer et à établir des synergies afin de promouvoir des solutions durables, pour répondre à ces défis de société de manière efficace et concrète.

Ce nouvel AAP s'inscrit dans la continuité du précédent (Nere Nahal 1^{ère} édition), qui a permis le financement de 7 projets portés par des universités et partenaires de la région.

Les membres du **Pacific Island Universities Research Network (PIURN)** sont encouragés à participer à cet appel à projets, en collaboration avec au minimum une université membre de l'AUF pour bénéficier des financements.

Cet appel à projets est préfigurateur. Il vise à :

- Déterminer les capacités des universités du Pacifique à devenir **vecteur de changement et d'adaptation** des communautés face à ces problématiques climatiques et environnementales ;
- Soutenir les établissements dans le développement de **solutions innovantes, vertueuses et susceptibles d'être mises à l'échelle**.

4. OBJECTIFS

- **Objectif général** : encourager les collaborations entre universités du Pacifique autour d'une thématique commune, fédératrice et tournée vers l'avenir ;
- **Objectif spécifique** : Initier des projets sur ces thématiques au sein des universités, en encourageant les partenariats et les synergies entre les établissements membres de l'AUF et les institutions d'enseignement supérieur et de recherche non-membres.

Il s'agit de :

- Faciliter la **mise en réseau** des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (EESR) de la région ;
- **Fédérer les expertises** et contribuer à la mise en relief des connaissances autour de la protection du bien commun ;
- Concourir à la mise en place **d'expérimentations conjointes**, stimuler l'intelligence collective et l'échange de savoir-faire au service du renforcement réciproque des universités partenaires ;
- **Détecter les innovations scientifiques** et les soutenir dans leur phase de maturation ;
- Proposer un **instrument financier d'accompagnement** et de montée en qualité de projets vecteurs d'innovation pour la stabilisation climatique et la protection de la biodiversité.

Ainsi, cet AAP porté par l'AUF s'envisage comme un **fonds d'amorçage et un accélérateur** visant à identifier et booster des initiatives innovantes et porteuses de solutions d'avenir répliquables. Les projets proposés devront avoir un effet de levier sur la mobilisation de moyens extérieurs et/ou inclure une réflexion sur la recherche de modèles d'autofinancement, pour être déployées plus largement.

Il est à noter que l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) a édité un guide proposant aux établissements d'enseignement supérieur d'Asie-Pacifique, membres de l'AUF, une feuille de route leur permettant de se familiariser avec la responsabilité sociétale des universités (RSU) et les objectifs de développement durable (ODD) et à adopter des actions concrètes et socialement utiles. La consultation de ce guide peut être utile à la préparation de cet appel.

5. BÉNÉFICIAIRES

- **Bénéficiaires directs** : Les universités membres de l'AUF, les universités associées au PIURN, en collaboration avec une université membre de l'AUF ;
- **Bénéficiaires indirects** : Les populations résidant dans la région Pacifique, à qui ces solutions bénéficieront en premier lieu.

6. CRITERES D'ÉLIGIBILITÉ

Les projets jugés éligibles devront remplir les critères suivants :

- Être soumis par un établissement d'enseignement supérieur **membre de l'AUF dans la région Asie-Pacifique à jour de sa cotisation 2023** ;
- Être soumis par un établissement d'enseignement supérieur membre du **PIURN, en partenariat avec une université membre de l'AUF**, à jour de sa cotisation ;
 - Les universités membres de l'AUF dans le Pacifique sont :
 - l'Université de la Nouvelle-Calédonie ;
 - l'Université de Polynésie Française ;
 - l'Université du Pacifique Sud ;
 - l'Université Nationale de Vanuatu.
- Le coordinateur du projet devra être un enseignant-chercheur, un maître de conférences ou un professeur des universités clairement identifié d'un de ces établissements ;
- Si le coordinateur du projet ne fait pas partie d'une université membre de l'AUF, il devra être soutenu et collaborer activement avec un coordinateur de projet d'une université membre de l'AUF ;
- Le projet devra être **porté et soutenu par la plus haute autorité (PHA)** de l'établissement membre, afin de garantir qu'il s'inscrit dans une démarche institutionnelle et non individuelle ;
- Le projet devra proposer un plan d'action à 12 mois pour les projets de Catégorie A ou 24 mois pour les projets de Catégorie B ; les activités devront être mises en œuvre à partir du mois de **juillet 2024** ;
- Le soutien de l'AUF ne devra pas dépasser 70 % du montant global du projet, sollicité dans la limite de (cf. point 7) :
 - **Catégorie A - INCUBATION** : 10 000 EUR ;
 - **Catégorie B - DÉVELOPPEMENT** : 20 000 EUR.
- Le projet devra être déposé au plus tard le : **10 mai 2024**.
- Chaque établissement pourra déposer plusieurs projets (surtout s'ils sont en collaboration avec d'autres universités de la région Pacifique) ;

Les porteurs de projets devront, dans la préparation de leurs propositions, porter une attention particulière à :

- La démonstration des liens entre les activités/résultats du projet et l'adaptation au changement climatique ;
- La co-construction des projets dans une dynamique partenariale inter-universités dans la région ;
- La proposition d'un budget calibré en fonction de l'objet de l'AAP et de la méthodologie retenue ;

- La mise en œuvre de solutions fondées sur la nature, présentant des avantages mesurables et multiples pour l'adaptation au changement climatique, la préservation de la biodiversité et le bien-être des populations ;
- La description précise des résultats attendus et des livrables ;
- La gouvernance du projet, notamment la participation active des autorités nationales, des institutions publiques et des communautés locales à la conception, la mise en œuvre, l'évaluation et la dissémination des résultats du projet ;
- L'alignement des projets proposés avec les cadres régionaux et nationaux des politiques publiques ;
- Les partenariats avec des acteurs non-académiques (incubateurs, entreprises publiques et privées, groupement d'entreprises, organisation de la société civile, bailleurs, organismes de recherche, etc.) ;
- La proposition de projets prenant en compte les enjeux liés aux inégalités femmes/hommes parmi les bénéficiaires.

N.B. : Les porteurs de projets bénéficiant déjà d'un financement dans le cadre de l'appel NERE NAHAL 1, et dont le projet n'a pas encore été finalisé en intégralité (remise des livrables et rapports techniques et financiers finaux), ne pourront prétendre à un financement dans le cadre de NERE NAHAL 2.

7. TYPES DE PROJETS, ACTIVITES ET DEPENSES ELIGIBLES

L'appel apportera son soutien financier à deux catégories de projets :

- **Projets de catégorie A - INCUBATION** : l'établissement souhaite mener une réflexion pour le développement de solutions présentant des avantages mesurables et multiples en faveur de l'adaptation au changement climatique, la préservation de la biodiversité et le bien-être des populations ;
- **Projets de catégorie B - DÉVELOPPEMENT** : l'établissement dispose déjà de solutions sur cette thématique et souhaite consolider et développer ces solutions de manière durable, concrète et efficace.

Les dépenses éligibles correspondent à l'annexe A du présent appel à projets.

8. CRITERES ET PROCEDURE DE SELECTION DES PROJETS

Les dossiers de candidature seront évalués par les membres de la Commission régionale d'experts économiques et scientifiques (CREES), avec éventuellement recours à ses membres associés ou à d'autres experts partenaires compétents.

Les critères principaux pris en compte dans l'évaluation des projets seront les suivants :

- **Pertinence du projet** : adéquation entre les objectifs du projet et les objectifs de cet AAP ;
- **Cohérence du projet** : adéquation entre les objectifs, les activités et les ressources (humaines, matérielles et financières) mobilisées pour le projet ;
- **Caractère innovant du projet** : nouveautés ou plus-values que le projet apportera par rapport à l'existant, justifiées par rapport au contexte local/national/régional du projet ;
- **Impact du projet** : possibilités de dissémination et de pérennisation post-projet à court, moyen et long terme ;

- **Faisabilité du projet** : capacité à atteindre les objectifs fixés et à obtenir les résultats attendus dans le délai de 12 ou 24 mois et caractère réaliste du chronogramme présenté ;
- **Modèle économique du projet** : acuité de la proposition budgétaire et pistes de réflexion pour la recherche de modèles économiques soutenables permettant d'autonomiser le projet développé.

La DRAP/AUF accordera une attention particulière aux projets qui :

- Proposeront au moins une partie du livrable en français ;
- Mobilisent de l'expertise francophone au sein du réseau de l'AUF ;
- Impliquent plusieurs partenaires, notamment ceux venant de la société civile, des ONG et des entreprises ;
- Sont portés par des femmes.

9. CALENDRIER

- Date de publication de l'appel : **18 mars 2024**
- Webinaire de présentation de l'appel à projet : **semaine du 18 mars 2024**
- **Date limite de dépôt des formulaires : 10 mai 2024**
- Notification des résultats : **3 juin 2024**
- Signature des conventions de financement : **juin 2024**
- Date de démarrage effective des projets : **juillet 2024**
- Date de remise des rapports intermédiaires :
 - projets de catégorie A : **31 janvier 2025**
 - projets de catégorie B : **29 août 2025**
- Clôture des projets (remise du rapport final et des livrables) :
 - projets de catégorie A : **29 août 2025**
 - projets de catégorie B : **28 août 2026**

10. MODALITES DE CANDIDATURE ET CONTACTS

Le dossier de candidature doit obligatoirement être adressé **en version originale** et **en version électronique** à l'implantation de l'AUF en Asie-Pacifique de rattachement de l'établissement porteur du projet :

Établissements du Pacifique	Bureau National AUF-Vanuatu Avenue Léopold Sédar Senghor, Port-Vila, Vanuatu Téléphone: +678 24 264 Contact : Mme Emmanuelle Boutier, responsable du Bureau National de l'AUF au Vanuatu Courriel : emmanuelle.boutier@auf.org
-----------------------------	--